

Concertation locale en outre-mer relative au projet de pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles

Synthèse des propositions

Remise au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire le 15 juin 2023

L'organisation de la concertation locale en outre-mer a été confiée aux Directions de l'alimentation de l'agriculture et des forêts (DAAF) de chaque territoire ultramarin (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), afin de pouvoir mener ces discussions dans le cadre et en cohérence avec les travaux sur les plans de souveraineté alimentaire de ces territoires. En effet, ces documents visent à établir un diagnostic et une planification des productions à l'horizon 2030, afin d'accroître les rendements, la diversification et in fine l'autonomie alimentaire de chaque territoire. Il est apparu utile de coupler ces discussions avec celles sur le renouvellement des générations et de l'adaptation au réchauffement climatique.

Comme pour les autres régions un guide de la concertation a été établi en amont, un kit de concertation a été défini et une méthodologie de conduite de réunion proposée. Plusieurs réunions ont été organisées sur chaque territoire pour traiter des 3 thématiques : orientation et formation ; installation et transmission ; adaptation et transition face au changement climatique.

En Guadeloupe une réunion plénière de présentation s'est tenue le 28 février sur le site de Guadeloupe Agro-Campus. Une réunion publique régionale s'est tenue le 12 avril sur le site du Conseil régional aux Abymes. Un comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA) plénier le 4 mai 2023 a permis de faire la synthèse des travaux et valider les propositions.

En Martinique, un atelier de consultation public s'est tenu le 14 mars sur le site de l'établissement public d'enseignement agricole.

En Guyane, le travail a été inclus dans la démarche de constitution d'une feuille de route territoriale sur la souveraineté alimentaire. Un atelier s'est tenu sur la formation et un autre sur l'installation. Les retours ont été reçus le 11 mai.

La Réunion a constitué un comité de pilotage tripartite avec la DAAF, la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental (en charge du Fonds européen agricole pour le développement rural - Feader) en lien avec le Conseil régional. Une première réunion s'est tenue le 1^{er} février, puis une réunion de synthèse s'est tenue le 28 avril. Une réunion publique d'échange s'est tenue le 28 mars au lycée agricole de Saint-Joseph.

Mayotte a réuni un comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA) plénier le 15 février 2023, puis un second COSDA le 6 avril 2023 pour prioriser les propositions. Parallèlement, les jeunes de l'enseignement agricole de l'établissement public de Coconi ont été interrogés le 6 avril 2023. La DAAF a fait remonter une synthèse le 5 juin 2023.

Parallèlement à ces démarches pilotées par l'État où les Chambres d'agriculture ont été associées, Chambres d'agriculture France a constitué un groupe de travail au sein de la commission outre-mer et a produit une contribution.

Groupe de travail n°1

« Orientation - Formation »

Concernant la thématique « orientation – formation », les propositions communes à tous les territoires ultramarins sont les suivantes :

L'inadéquation entre la formation et les spécificités tropicales mais aussi l'offre d'emploi sont mises en avant lors des réunions de concertation locale. En réponse, sont faites les propositions suivantes :

- Inclure la formation à l'ingénierie administrative, financière et comptable dans la formation initiale ;
- Organiser des échanges entre l'enseignement agricole et les acteurs professionnels des métiers de l'agriculture ; mettre en place des séquences d'apprentissage en établissement en lien avec les filières ;
- Développer l'accompagnement technique des agriculteurs déjà installés par la multiplication des fermes de démonstration et de transfert des savoirs innovants, notamment par le développement des réseaux d'innovation et de transfert (RITA) en assurant le financement de leur animation nationale ;
- Prévoir le financement d'une mesure de diagnostic individuel à chaque exploitation agricole pour augmenter la résilience face au changement climatique (en lien avec le GT3).

D'autres propositions spécifiques à certains territoires ont également été faites :

- Mayotte : prioriser, dans les critères des formateurs qui seront amenés à être en contact avec les agriculteurs, la maîtrise des langues locales (shimaoré et kibushi) ;
- La Réunion et la Guadeloupe : intégrer la sur-rémunération aux contrats d'apprentissage.

Enfin, des propositions complémentaires des Chambres d'agriculture ont été exprimées au sein de la commission outre-mer de Chambres d'agriculture France :

- Développer le *e-learning* ;
- Créer un chèque formation pour la formation continue ;
- Financer les chantiers d'insertion en agriculture.

Groupe de travail n°2

« Installation - Transmission »

Concernant la thématique « installation – transmission », les propositions communes à tous les territoires sont les suivantes :

- Foncier agricole :
 - o Faciliter la mobilisation du foncier pour les installations agricoles ;
 - o Maintien de l'avis conforme de la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ;
 - o Améliorer et déployer les procédures de mise en valeur des terres incultes en taxant les propriétaires qui laissent leurs terres en inculture et en exonérant temporairement de taxe foncière ceux qui procèdent à la mise en valeur ;
 - o Soutenir le fonctionnement des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) outre-mer et étendre le droit de préemption aux aliénations partielles ;
- Mettre en place un revenu minimum pour les jeunes agriculteurs durant les premières années de l'activité ;
- Exonérer les jeunes agriculteurs en voie d'installation des cotisations patronales pour leurs salariés ;
- Apporter une assistance en ingénierie administrative, technique et financière aux agriculteurs durant les premières années d'activité ;
- Régulariser les travailleurs en situation irrégulière dans les exploitations agricoles ;
- Favoriser l'emploi saisonnier agricole en veillant à ce que les bénéficiaires de prestations sociales bénéficient des mêmes droits avant et après le travail saisonnier ;

D'autres propositions spécifiques à certains les territoires ont également été faites :

- Guyane :
 - o Lutter contre l'isolement des agriculteurs en résorbant les zones blanches téléphoniques et Internet ;
 - o Accélérer les procédures d'attribution de foncier agricole ;
 - o Soutenir la SAFER et étendre le droit de préemption aux baux emphytéotiques ;
 - o Renforcer la Chambre d'agriculture en créant un point juridique et d'information sur la transmission ;
 - o Progresser dans la maîtrise sanitaire des élevages (plan biosécurité en élevage de volailles et pharmacie préventive) et des cultures végétales ;
 - o Soutenir le groupement de défense sanitaire et la FREDON ;
- Guadeloupe :
 - o Mettre en place un crédit d'impôts pour au moins un salarié par exploitation agricole ;
- Martinique :
 - o Augmenter ou supprimer l'âge minimal pour la perception de la dotation jeunes agriculteurs (DJA) et augmenter la durée de perception à six ans ;
 - o Permettre l'intervention de la SAFER dès que la vente concerne, même partiellement, un terrain agricole (et non quand la vente concerne 100 % du terrain).

Enfin, des propositions supplémentaires des Chambres d'agriculture ont été exprimées au sein de la commission outre-mer de Chambres d'agriculture France :

- Proposer que l'acteur porteur du guichet unique Point Accueil Installation-Transmission (PAIT) soit incarné par les Chambres d'agriculture, compte tenu des missions dévolues à cet établissement public ;
- Proposer une aide financière pour inciter les agriculteurs à prendre leur retraite afin de permettre l'installation des jeunes ;
- Adapter les appels à projet pour l'investissement aux spécificités ultramarines ;
- S'appuyer sur les Chambres d'agriculture pour améliorer la sécurité (vol, vandalisme) dans les exploitations.

Groupe de travail n°3

« Adaptation - Transition face au changement climatique »

Concernant la thématique « Adaptation - Transition face au changement climatique », les propositions communes à tous les territoires sont les suivantes :

- Instaurer un diagnostic individuel ou collectif des exploitations agricoles en vue d'établir leur situation de résilience et de proposer des adaptations par rapport au changement climatique ;
- Faciliter les procédures d'homologation de matériels adaptés aux petites structures des exploitations agricoles et aux évolutions du climat ; ces matériels sont en vente dans des pays hors Union européenne ;
- Rendre obligatoire les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) dans chaque département.
- Faciliter les procédures d'homologation des fertilisants organiques issus de l'économie circulaire ;
- Faciliter les procédures d'extension d'usage pour les cultures non inscrites sur la liste des cultures majeures et confier la délivrance de l'autorisation au ministère en charge de l'agriculture ;
- Faciliter l'utilisation de variétés de plantes adaptées au contexte tropical local.

Enfin, des propositions supplémentaires des Chambres d'agriculture ont été exprimées au sein de la commission outre-mer de Chambres d'agriculture France :

- Instaurer un chèque conseil pour une agriculture performante et résiliente ;
- Financer la collecte, le stockage et la distribution de l'eau agricole ;
- Redéfinir les critères d'homologation des matières fertilisantes d'origine locale.